

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 MAI 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 24/04/2020

Le 4 mai 2020, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON en séance par visioconférence.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, André COLLON, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Raymond MOUSSY, Bernard REY

Secrétaire de séance : Anny SANLAVILLE

Assistaient également : Daniel VIGNARD maire de Savigneux, David POMMIER maire de Villeneuve

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la réhabilitation de regards du réseau d'assainissement sur la commune de Fareins.

M. Bernard GRISON, Président, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2015 sur le système d'assainissement de Fareins.

Les travaux consistent à réhabiliter 39 regards du réseau d'assainissement sur la commune de Fareins. Ils visent la suppression des eaux claires parasites par imperméabilisation des ouvrages.

Le coût de cette opération est estimé à un montant de 36 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention respectives du plan départemental de l'eau et du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation de 39 regards du réseau d'assainissement sur la commune de Fareins pour un montant d'opération évalué à 36 000 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **D'AUTORISER** pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;

- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux et les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2020.

A Trévoux, le 04/05/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 6 MAI 2020**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200504-2020B15-AS
Affichage le : **- 6 MAI 2020**

**Le Président,
Bernard GRISON**

